

Votre garantie Philips

Cher Client,

Tous les produits Philips Consumer Lifestyle sont conçus et fabriqués selon des standards très exigeants. Ils vous apporteront des performances de haute qualité ainsi qu'une facilité d'utilisation et d'installation. Dans le cas où vous rencontreriez une difficulté en installant ou en utilisant votre produit, nous vous recommandons de consulter tout d'abord le manuel d'utilisation ou les informations dans la rubrique « Assistance » de ce site internet.

Si votre produit s'avère en panne, Philips Consumer Lifestyle, ci-après dénommé « Philips », mettra tout en œuvre pour réparer ou remplacer votre produit, conformément aux conditions de garantie dans le pays où vous l'avez acheté. Merci de vérifier que le pays indiqué en haut de ce document est bien le pays dans lequel vous avez acheté votre produit Philips.

Dans le cas contraire, veuillez sélectionner le pays concerné dans l'angle supérieur droit de ce site internet ; sélectionnez votre produit et ouvrez ou téléchargez de nouveau le document de garantie.

Conformément au droit français, vous bénéficiez en tout état de cause des conditions de la garantie légale visée aux articles 1641 et suivants du Code Civil et de la garantie légale de conformité.

Conditions de mise en œuvre de la garantie Philips :

Philips garantit le produit :

- Acheté auprès d'un revendeur direct agréé Philips ou indirect via un grossiste agréé Philips. NB : Pour les téléviseurs dont la taille est supérieure ou égale à 32" la mise en œuvre de la garantie s'applique différemment selon l'adhésion ou non de votre revendeur au service Simplicity d'intervention à domicile).
- Sur présentation de la facture originale ou du ticket de caisse original, le nom du revendeur, la référence et la date d'achat du produit.

La garantie débute à la date d'achat du produit auprès d'un revendeur agréé et prend fin selon la période de garantie indiquée dans le tableau ci-dessous. Si un problème apparaît sur le produit pendant la période de garantie, Philips s'engage, via un revendeur agréé, à réparer ou à remplacer le produit à ses frais. Dans le cas d'un remplacement du produit, la date de début de la garantie reste la date d'achat par le consommateur du produit initial.

Conditions d'exclusion de la garantie Philips :

Si un produit s'avère en panne, en aucun cas la garantie Philips ne peut donner droit à des dommages et intérêts (exemple : la perte de données).

La garantie Philips ne s'applique pas si :

- La preuve d'achat indiquant le nom du revendeur, la date d'achat et la référence du produit n'est pas fournie.
- La preuve d'achat a été modifiée d'une manière quelconque ou rendue illisible.

- La référence du produit et/ou le numéro de série (le cas échéant) sur le produit a été modifié, enlevé ou rendu illisible.
- Les réparations ou modifications et changements du produit ont été effectués par des organismes ou personnes non agréés.
- Le produit a été utilisé de façon non conforme à son usage initial si celui-ci a été mentionné dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut a été causé par une mauvaise utilisation ou installation du produit, ou par des conditions d'environnement qui ne sont pas en conformité avec les conditions d'utilisation mentionnées dans le manuel d'utilisation.
- Le défaut est dû à la connexion de périphériques, d'équipements additionnels ou d'accessoires non compatibles avec les produits Philips mentionnés dans le manuel d'utilisation.
- Le dommage est causé par un événement de force majeure tel que : foudre, voltage non conforme et non adapté, dégât des eaux ou incendie, catastrophe naturelle ou accident de transport.
- Le dommage est causé par un animal.
- Le produit a fait l'objet d'une adaptation à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine.

NB : Les consommables et accessoires ne sont pas pris en charge dans le cadre de la garantie.

Besoin d'aide ?

Si vous rencontrez des problèmes avec votre produit, avant de contacter votre revendeur agréé ou le service consommateurs Philips, nous vous conseillons de lire attentivement le manuel d'utilisation ou de consulter la rubrique « Assistance » de ce site internet pour des informations complémentaires.

Si toutefois votre problème persiste, veuillez vous rapprocher de votre revendeur ou, à défaut du service consommateurs Philips.

Vous trouverez les coordonnées du service consommateurs dans la rubrique « Contact » de ce site internet.

Dans le cas où vous devriez contacter votre revendeur ou le service consommateur Philips, nous vous rappelons qu'il est indispensable de vous munir :

- De la facture originale ou du ticket de caisse original, indiquant le nom du revendeur, la référence et la date d'achat du produit.
- Du numéro de série de votre produit, le cas échéant, lorsque celui-ci en possède un (tous les produits Philips n'ont pas de numéro de série).
La référence de votre produit (parfois appelée « modèle ID ») et le numéro de série se situent, le plus souvent, à l'arrière ou en-dessous du produit ou dans le compartiment des piles.

Période de garantie / Exceptions à la garantie par catégorie de produit

Catégorie du produit	Produits Audio / Hifi / Home Cinéma (systèmes audio sans fil, baladeurs mp3 et multimédia, radio, radio réveil, station d'accueil)
Période de garantie	1 an
Exception	

Catégorie du produit	Téléphone DECT résidentiel sans fil
Période de garantie	1 an si l'achat a été effectué avant le 1 ^{er} Novembre 2009
	2 ans si l'achat a été effectué après le 1 ^{er} Novembre 2009
Exception	

Catégorie du produit	Produits Vidéo (lecteur DVD, DVDR, DVD-R HDD, Blu-ray, DVD portable, combi VCR-DVD, magnétoscope)
Période de garantie	1 an
Exception	

Catégorie du produit	Téléviseurs LCD Plasma
Période de garantie	2 ans
Exception	

Catégorie du produit	Périphériques informatique et Accessoires (clé USB, Webcam, routeur, casque, antenne, télécommande, cadre photo numérique)
Période de garantie	1 an
Exceptions	

Catégorie du produit	Petit électroménager (cafetière, bouilloire, repassage, aspirateurs, centrifugeuse, blender, préparation culinaire)
Période de garantie	2 ans
Exceptions	Gamme « Robust Collection » (spécificités ci-dessous)

Catégorie du produit	Gamme électroménager « Robust Collection »
Période de garantie	Mixeur plongeant – Batteur Garantie 2 ans + 1 an (sous réserve que le consommateur se soit inscrit sur le site Philips dans les 3 mois suivant l'achat) = 3 ans Blender, Robot, Centrifugeuse Garantie 2 ans (sur tout) + 3 ans hors moteur (sous réserve que le consommateur se soit inscrit sur le site Philips dans les 3 mois suivant l'achat) = 5 ans + 13 ans sur le moteur (sous réserve que le conso se soit inscrit sur le site Philips dans les 3 mois suivant l'achat) = 15 ans
Exceptions	

Catégorie du produit	Produits de beauté et de bien-être (rasage, épilation/beauté, coiffure, dentaire, éveil-lumière, EnergyLight)
Période de garantie	2 ans
Exceptions	

Catégorie du produit	Décodeur TNT
Période de garantie	1 an
Exceptions	

Catégorie du produit	Moniteur informatique
Période de garantie	3 ans
Exceptions	

Catégorie du produit	Vidéoprojecteur
Période de garantie	3 ans
Exceptions	

Disponibilité des pièces détachées :

1- Pour les produits échangeables : Un produit échangeable est un produit pour lequel Philips a décidé de ne pas mettre en place de politique de réparation, par conséquent, il n'existe pas de pièces détachées. Pour information tous les produits échangeables sont détruits dans le cadre légal de la DEEE (Déchets d'Equipements Electriques Electroniques).

NB : Les consommables et accessoires sont exclus de la garantie du produit.

2 - Pour les produits réparables : 2 ans à compter de la date de fin de période de garantie. Toutefois, au-delà de la période de garantie, si le produit ne peut-être réparé pour un problème de disponibilité de pièces, Philips proposera au consommateur une solution commerciale.

Pour savoir si votre produit est réparable ou échangeable, merci de contacter votre revendeur.